

OPCVM DENOMME « ECOFI OPTIM 21 » - Part I

Code ISIN : FR0011316728

Paris, le 03 février 2021

Objet : Renouvellement anticipé du cycle d'investissement du fonds dénommé "ECOFI OPTIM 21"

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds dénommé « ECOFI OPTIM 21 » (ci-après le "Fonds") et nous vous en remercions. A ce titre, nous vous informons de notre décision de renouveler le cycle d'investissement de votre Fonds de manière anticipée.

1. Description succincte de l'opération

L'arrivée à échéance du cycle d'investissement de votre Fonds est prévue le 25 avril 2021.

Compte-tenu de l'évolution des conditions de marchés et afin de préserver l'intérêt des porteurs, ECOFI INVESTISSEMENTS, société de gestion de votre Fonds, a décidé de ne pas porter le produit jusqu'à l'échéance du 25 avril 2021 et de renouveler, de manière anticipée, son cycle d'investissement.

En effet, le contexte actuel de taux offre peu de moteurs de performances et d'opportunités de rendement permettant de sauvegarder la performance actuelle de votre Fonds. Par ailleurs, le taux de rendement restant estimé jusqu'à l'échéance du 25 mai 2021 est négatif, soit de l'ordre de -0,2%.

Aussi, pour préserver la performance de votre Fonds et bénéficier de moteurs de performance multiples, il a été décidé de renouveler le cycle d'investissement, sans attendre l'arrivée à échéance, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 25 avril 2026.

Le tableau ci-après synthétise ces informations :

Taux de rendement restant estimé jusqu'à l'échéance initiale du Fonds (mai 2021), avec une hypothèse de taux de défaut à 3 mois de 0%	- 0,2%
Performance annualisée nette de frais du Fonds du 22/10/2015 (date de changement de stratégie) au 31/12/2020	1,47%
Performance annualisée de l'OAT 3,75% 25 avril 2021 du 22/10/2015 (date de changement de stratégie) au 31/12/2020	0,12%

Cette opération a été agréée le 22 janvier 2021 et entrera en vigueur le 08 mars 2021.

Ainsi, à compter du 08 mars 2021, votre FCP reconduira sa stratégie d'investissement jusqu'au 25 avril 2026 et prendra la dénomination d'ECOFI OPTIM 26.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si toutefois cette modification ne vous convenait pas, il vous est possible de demander le rachat de vos parts sans frais et à tout moment, le FCP ne facturant aucune commission de rachat.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- Profil de risque :
 - Modification du profil rendement/ risque : OUI
 - Augmentation du profil rendement/ risque : OUI

Votre Fonds pourra investir en titres de créance subordonnées, en ce compris les obligations subordonnées perpétuelles, ce qui peut augmenter le risque de crédit et le risque de défaut de votre Fonds.
- Augmentation des frais : NON

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à consulter le tableau comparatif qui figure en annexe des présentes.

Présentation succincte des modifications

- Objectif de gestion

L'objectif de gestion de votre FCP est d'obtenir une performance nette de frais supérieure ou égale à celle des obligations émises par l'Etat français libellées en euro à échéance 2021 sur la période de placement recommandée.

A compter du 08 mars 2021, l'objectif de gestion de votre FCP sera d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'OAT 3,50% 25 avril 2026 + 1%, soit 0,394% au 02/02/2021, sur la période de placement recommandée.

- Indicateur de référence

Actuellement, la performance de votre FCP est comparée *a posteriori* à celle de l'OAT 3,75% 25 avril 2021.

A compter du 08 mars 2021, la performance de votre FCP sera comparée à celle de l'OAT 3,50% 25 avril 2026 + 1%.

- Obligations, titres de créance négociables et autres instruments du marché monétaire

Votre FCP investit en titres de créance subordonnés (à l'exclusion des titres de créance subordonnés ayant la nature de « contingent convertible bonds », dits aussi « CoCos », des titres de créance subordonnés à durée indéterminée et plus généralement des obligations subordonnées perpétuelles).

A compter du 08 mars 2021, votre FCP pourra investir dans des titres de créance subordonnés, en ce compris les obligations subordonnées perpétuelles. L'investissement en titres de créance subordonnés ayant la nature de « contingent convertible bonds », dits aussi « CoCos » reste interdit.

- Structure des frais

Une commission de souscription non acquise au Fonds de 1% est appliquée à l'actif net de votre Fonds.

A compter du 08 mars 2021, aucune commission de souscription non acquise au Fonds ne sera appliquée à l'actif net de votre Fonds.

En revanche, une commission de souscription acquise au Fonds de 0,15% TTC sera appliquée à compter du 08 mars 2021.

Une commission de surperformance de 20% de la surperformance à l'échéance au-delà d'une performance de 2% TTC annualisé net de frais est appliquée à votre Fonds.

A compter du 08 mars 2021, aucune commission de surperformance ne sera appliquée..

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur et du prospectus de votre Fonds. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site internet.

Le prospectus vous sera adressé dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande auprès du Service Clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après:

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients

22 rue Joubert - 75009 PARIS

Tél : 01 44 88 39 24 - Fax : 01 44 88 39 39 - email : contact@ecofi.fr

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Pierre VALENTIN

Président du Directoire

ANNEXE 1

TABLEAU COMPARATIF DES MODIFICATION

Caractéristiques	ECOFI OPTIM 21	ECOFI OPTIM 26
Objectif de gestion	L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance nette de frais supérieure ou égale à celle des obligations émises par l'Etat français libellées en euro à échéance 2021 sur la période de placement recommandée	L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'OAT 3,50% 25 avril 2026 + 1%, soit 0,394% au 02/02/2021, sur la période de placement recommandée
Indicateur de référence	Néanmoins, à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à l'OAT (« Obligations Assimilables du Trésor ») 3,75 % 25 avril 2021.	Néanmoins, à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à l'OAT (« Obligations Assimilables du Trésor ») 3,50% 25 avril 2026 + 1% [soit 0,394% au 02/02/2021].
Stratégie d'investissement	La maturité moyenne du portefeuille n'excèdera pas le 25 avril 2021;	La maturité moyenne du portefeuille n'excèdera pas le 25 avril 2026.
<u>Actifs éligibles</u> Obligations et autres titres de créance	Le portefeuille est investi en instruments de taux : obligations, titres de créance subordonnés (à l'exclusion des titres de créance subordonnés à durée indéterminée et plus généralement des obligations subordonnées perpétuelles)	Le portefeuille est investi en instruments de taux : obligations, titres de créance subordonnés (à l'exclusion des titres de créance subordonnés ayant la nature de « contingent convertible bonds », dits aussi « CoCos »)
Commission de souscription non acquise au Fonds	1% TTC maximum	Néant
Commission de souscription acquise au Fonds	Néant	0,15% TTC
Commission de surperformance	20% de la surperformance au-delà de 2% TTC annualisé net de frais.	Néant